

Message de **France Bois Forêt**, interprofession nationale,  
aux propriétaires forestiers.

**PENSEZ À DÉCLARER VOS VENTES DE BOIS ET RÉGLER VOTRE  
CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE (CVO) 2014  
AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2015.**

---

Notre équipe est à votre disposition au 03 44 62 52 85  
Tous renseignements disponibles sur notre site internet :  
**www.franceboisforet.fr**

---

# MERCI À LA CVO



Jean-Louis Ferron, secrétaire général de France Douglas, témoigne :

« Le douglas constitue la principale ressource forestière émergente du territoire national.

France Douglas a pour objectif d'en assurer la valorisation.

Grâce à la CVO, l'association a pu référencer l'essence au sein du corpus normatif français et européen, puis élaborer un Référentiel national proposant une offre de produits ciblée et standardisée qui offre un atout décisif au douglas pour développer ses parts de marchés. »



© France Douglas, Jean-Christophe Dupuy photographe



Découvrez la filière Forêt-Bois en détail sur [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr)  
L'interprofession Nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la  
ressource forestière et l'emploi du bois.  
France Bois Forêt – 28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Siret : 490 149 135 00025

